

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN



INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
3 fr.
1 fr. 50
0 fr.

Chronique locale.....
Réclames.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Décembre 1881

100 français.....	85 55	Crédit mobilier.....	717
100 amortissable.....	86 20	Crédit Lyonnais.....	822
100 nouveau.....	85 70	Mobilier espagnol.....	830
100 français.....	115 70	Union générale.....	2525
100 Italien 5 0/0.....	89 65	Foncière lyonnaise.....	550
100 Hongrois 6 0/0.....	69 75	Autrichiens.....	697
100 Russe 5 0/0.....	69 75	Lombards.....	395
100 Turc 6 0/0.....	69 75	Sarragosse.....	550
100 Egyptiennes 6 0/0 1877.....	69 75	Nord-Espagne.....	605
100 d'Escompte.....	5830	Transatlantique.....	605
100 de l'Inde.....	1727	Suez.....	2600
100 de l'Inde.....	730	Consolidés à Londres.....	100 3/8
100 Banque Autrichienne.....	165	Panama.....	605

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

WIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Dans sa séance, la Chambre doit statuer sur les crédits supplémentaires pour la Tunisie. Il n'y aura probablement pas de grands débats.

Par contre, au Sénat, on s'attend à ce qu'il y ait un débat animé sur la question au moment où elle lui sera soumise.

La droite, qui a gardé le silence lors des interpellations de la Chambre sur la Tunisie, veut prendre sa revanche, et l'on assure même que c'est M. Buffet qui portera la parole à cette occasion, et qu'il sera assisté par M. de Broglie. Ce dernier veut faire perdre la discussion non-seulement sur la question tunisienne, mais sur l'ensemble de la politique extérieure.

M. Gambetta répondra et saisira cette occasion de faire connaître ses vues sur les affaires extérieures.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La vérification des pouvoirs touche à son terme à la Chambre. Jusqu'à ce jour, sur 557 élections, il y en a eu 542 de validées, deux invalidées, celles de MM. Boscher-Delangle et de la Villegontier; 2 soumissionnées à l'enquête, celles de MM. de Soubeyran et Lanjuinais.

Il reste 11 élections sur lesquelles la Chambre n'a pas encore statué; ce sont les suivantes:

De Ladoucette (Ardennes), Amagat (Cantal), abbé Dagorne (Côtes-du-Nord), Paillard-Duclet (Sarthe), Pain et Serph (Vienne), et Codet (Haute-Vienne).

Il y a en outre quatre élections coloniales, à savoir la double élection de M. Hurard à la Martinique, celle de M. Franconie à la Guyane, et celle de M. Blancsubé dans l'Inde française.

Les bureaux ont déjà statué sur cinq de ces onze élections; ils proposent de sciemment à l'enquête celle de M. de Ladoucette, d'invalider celles de M. Amagat et de l'abbé Dagorne, et de valider celles de MM. Pain et Serph.

La Chambre pourra donc se séparer dans quelques jours en ayant presque achevé la vérification des pouvoirs. La session ordinaire de janvier sera par suite déchargée complètement de cette tâche.

LE SERVICE DANS LES COLONIES

Les bureaux de la Chambre ont nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner une proposition de loi de M. Guichard, en vue d'affranchir du service militaire dans les colonies les jeunes soldats ayant amené les plus bas numéros du tirage cantonal.

La proposition de M. Guichard, si elle est adoptée, aurait pour résultat d'assurer le recrutement de l'armée coloniale, en faisant en même temps disparaître une charge pénible pour la population. Comme moyens, il demande le rétablissement de la prime, la concession d'une haute paye et d'avantages spéciaux qui seraient fixés par un règlement d'administration publique.

LE RÉGIME DES BOISSONS

Une proposition de loi qui vient d'être déposée sur le régime des boissons a pour objet le dégrèvement général des boissons.

Elle apporte quelques modifications à la proposition que M. Pascal Duprat avait présentée à l'ancienne Chambre. Les auteurs estiment qu'il y aurait des inconvénients à augmenter la licence et la patente des marchands en gros et des fabricants d'alcool et de liqueurs. Ils demandent la suppression des droits d'entrée, de circulation et de détail, mais ils laissent subsister le droit de détail pour les débitants de boissons à consommer sur place, et donnent seulement à ce droit une forme nouvelle. Ils indiquent des dispositions spéciales pour l'application de leur système, soit aux villes rédimées, soit à Paris, et fixent à 200 fr. par hectolitre l'impôt à établir sur la fabrication de l'alcool pour compenser le déficit budgétaire résultant du dégrèvement des boissons.

En résumé, leur proposition comprend les dispositions suivantes:

- Suppression des droits d'entrée et de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, et des droits de fabrication sur les bières et les vinaigres;
- Suppression du droit de détail pour les débitants chez lesquels on ne consomme pas sur place. Tous les autres débitants payeraient une licence supplémentaire égale à la moyenne des droits de détail acquittés pendant les trois années précédentes.
- Autorisation accordée aux communes de remplacer par des taxes d'octroi les recettes provenant des boissons dégrévées;
- Autorisation donnée aux conseils municipaux

des villes rédimées de décider si la taxe unique, réduite au droit de détail, continuera d'être perçue dans sa forme actuelle ou sera remplacée par une licence supplémentaire sur les débitants.

LES HYPOTHÈQUES MARITIMES

La commission relative à la modification de la loi du 10 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime, a fixé à dix ans le délai de la péremption pour l'inscription des hypothèques.

Les travaux de la commission sont très avancés. Le rapport sera probablement déposé avant la prorogation.

LES JOYAUX DE LA COURONNE

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, la proposition présentée par M. Raspail, sur la vente des bijoux de la Couronne.

Le produit de cette vente serait destiné à la fondation d'une caisse de dotation des musées nationaux et d'une caisse des invalides du travail.

LA LOI SUR LES FAILLITES

Le nouveau projet de loi sur les faillites a également été distribué aujourd'hui aux députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 1^{er} décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi ayant pour objet la prorogation de la surtaxe établie sur les vins à l'octroi de Layon (Vendée).

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant: 1^o ouverture de crédits supplémentaires au ministre de la guerre et au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1881, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du Sud oranais; 2^o ouverture de crédits extraordinaires au ministre de la guerre et au ministre de la marine, sur l'exercice 1882, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et des opérations sur le littoral de la Tunisie.

DISCOURS DE M. MARGAINE

M. Margaine après avoir commencé par dire qu'il est de ceux qui ont approuvé complètement l'expédition de Tunisie, critique le rapport comme trop sobre de détails et manquant de renseignements effectifs. Le contrôle est ainsi rendu par trop difficile.

L'orateur ajoute qu'il n'admet pas les explications du gouvernement relativement aux imputations de crédits. Des sommes énormes ont été portées au compte de liquidation pour la guerre et les frais de subsistance.

Le gouvernement doit donner des explications catégoriques sur les emprunts qui ont été faits au matériel pour la guerre de Tunisie et sur la façon dont il compte reconstituer ce matériel.

RÉPONSE DE M. GOBIET

M. Gobiet dit que les crédits ont été nécessités par l'envoi des 44,500 hommes que nous avons actuellement en Tunisie.

Il déclare que les théories relatives aux imputations de crédits sont regrettables, mais que l'emprunt qui a été fait avait pour but d'approvisionner les troupes.

Il dit que si le rapport n'est pas trouvé assez complet, la commission n'en peut être rendue responsable. Celle-ci, en effet, n'a pu en établir les bases que d'après les comptes fournis tous les trois mois au gouvernement.

M. Delafosse demande si le gouvernement appliquera intégralement le traité du Bardo.

Il ajoute qu'il ne votera pas les crédits parce qu'il les regarde comme impliquant l'approbation du traité et qu'il considère l'exécution intégrale de celui-ci comme aussi funeste que l'expédition même.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta s'étonne que l'on puisse conseiller à la Chambre de retirer la signature de la France d'un traité qui a été approuvé par elle.

Après la fin des opérations militaires, le gouvernement soumettra à la Chambre le système adopté pour l'exécution du traité financier et administratif qui n'impliquera ni annexion ni abandon de la Tunisie.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Camille Pelletan dit que la Chambre doit examiner dans la question tunisienne la solution à adopter au mieux des intérêts français.

Il explique que le traité est simplement un acte de soumission du bey qui a été forcé à le signer par l'armée française et que ce traité peut être considéré comme modifiable par les mêmes moyens.

La valeur du protectorat doit être examinée. Par le traité la France garantit non-seulement la sécurité intérieure, mais dirige aussi la diplomatie du bey.

Nous avons un droit d'occupation militaire qui nous rend maîtres absolus en Tunisie et le ministre de France gouverne par l'intermédiaire des indigènes.

Le protectorat nous oblige à maintenir le bon ordre; nous serons contraints avec des populations toujours prêtes à la révolte de conserver de nombreuses troupes en Tunisie.

Il est inadmissible que la France s'empare d'un pays étranger et y conserve toutes les ignominies de l'administration orientale, des ministres prévaricateurs et une administration corrompue.

Les ministres ont volé en vingt ans des sommes égales au revenu de sept ans.

M. Gambetta dit qu'il faut empêcher des choses semblables.

M. Jules Ferry ajoute que ces faits sont antérieurs à la commission financière.

M. Camille Pelletan dit qu'il existe à Tunis une population levantine qui exploite l'Orient et constitue une clientèle aux consuls. Il est détestable de remettre à un consul et à sa clientèle l'influence du pouvoir.

La France ne peut pas conserver les institutions corrompues de l'Orient où tout est à renouveler.

L'orateur signale le grave danger que fait courir à la France le voisinage de la frontière ottomane. Si des difficultés surgissaient, il faudrait les résoudre par les armes ou la diplomatie.

Le traité présente des dangers spéciaux à cause de l'hostilité du premier ministre tunisien. Les troupes tunisiennes sont ennemies de la France; si une insurrection générale éclatait, les sympathies du gouvernement du bey seraient pour les insurgés.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 132

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Le cauteleux avocat n'avait ni la conscience nette, ni l'esprit en repos. Sa trahison était claire comme le jour; pourquoi ses associés ne le traitaient-ils pas? Qui lui affirmait que, pour se venger, ils ne lui avaient pas tendu quelque traquenard perfide, où il allait laisser son argent, sa considération volée, et même sa liberté?...

Mais il eut beau interroger tous les dénoûments possibles et inimaginables, de cette affaire, il n'aperçut pas l'ombre d'un danger pour lui.

— Je souhaite, pour nous, fit-il, se remettant un peu, que Paul soit bien celui que vous dites... J'en doute fort, pourtant. Ne viens-tu pas de nous confesser le contraire? D'ailleurs, pourquoi tant de précautions?... Soulement... tiens pour certain et positif que le duc a un moyen infailible d'éviter la supercherie... Que veux-tu?... C'est ainsi dans la vie. La circonstance la plus futile, la plus bête suffit pour disloquer de savantes combinaisons, pour trapper de stérilité les prodiges du génie... je ne sais pas de miracle d'invention qui tienne contre un fait!...

D'un geste, le placeur interrompit son associé.

— Paul est véritablement le fils du duc de Champdoce, affirma-t-il.

Qu'est-ce que cela signifiait?... Catenac devinait une comédie, et il la jugeait puérile, absurde, ridicule.

— Tu y tiens, fit-il... Alors laisse-moi m'assurer de la vérité.

— Oh!... à ton aise... que rien ne te retienne!... L'avocat marcha vers Paul, et avec une certaine vivacité:

— Levez-vous, monsieur, lui dit-il, et rendez-moi le service de retirer votre paletot.

B. Mascarot et l'excellent docteur échangèrent un regard d'intelligence, qui amena sur leurs lèvres un sourire ironique.

De plus, le bon Hortebize respira longuement et profondément, en homme dont la poitrine est débarrassée d'un poids énorme.

— Ce n'est que cela, décidément!... murmura-t-il. Allons!... nous en serons quittes pour la peur. L'édifice est plus solide que jamais!...

Cependant Paul hésitait à obéir, et son œil consultait B. Mascarot.

— Contentez notre ami, mon cher enfant, dit le placeur, contentez-le.

Paul retira son paletot qu'il posa sur le dos d'une chaise.

— Maintenant, ajouta Catenac, relevez la manche droite de votre chemise, un peu haut, jusqu'à l'épaule.

A peine le jeune homme eut-il obéi, à peine l'avocat eut-il jeté un coup d'œil sur son bras, que se retournant vers ses associés, il dit:

— Ce n'est pas lui.

A son incommensurable stupéfaction, B. Mascarot et le bon Hortebize furent pris d'un accès de fou rière.

connaîtra mieux que moi... Vous riez!... c'est que vous ne savez pas...

— Assez, interrompit le placeur. Et s'adressant à Hortebize:

— Explique à notre loyal ami, lui dit-il, que nous savons beaucoup de choses...

Le digne docteur s'approcha de cet air équivoque, moitié solennel, moitié gouailler, qu'il arbore quand il démontre à ses clients les mérites et les avantages de l'homéopathie.

— Vois-tu, maître, dit-il à Catenac en prenant la main de Paul, tu assures que celui-ci n'est pas celui que nous affirmions, parce que tu ne lui vois pas certaines marques de reconnaissance dont on l'a parlé...

Elles y seraient, à cette heure, ces marques, si, associé loyal découvrant notre ignorance, tu nous avais prévenus.

Elles s'y trouveront, le jour où Paul sera présenté à M. de Champdoce; elles y seront, patentes et tangibles à satisfaire n'importe quel saint Thomas...

— Comment, tu veux... Laisse-moi dire:

Si Paul, dans son enfance, alors qu'il n'avait qu'une douzaine d'années, eût reçu, sur l'épaule, un seau d'eau bouillante qui lui eût enlevé l'épiderme et occasionné une plaie purulente, il aurait aujourd'hui, une large cicatrice, dont la nature et la forme particulière déceleraient l'origine; c'est-à-dire que nous lui trouverions une cicatrice à trois branches, dont le centre profond serait à l'omoplate, et dont les rameaux iraient s'allongeant et diminuant, dans le dos, sur la poitrine et sur le bras, selon les lois nécessaires de l'écoulement d'un liquide brûlant, tombant de haut. De plus, nous aurions de ci et de là, de légères cicatrices, de dimensions variables, très-superficielles, circulaires, représentant les éclaboussures de l'eau bouillante...

De la tête et de la main Catenac approuvait.

— Oui, c'est bien cela, en effet, disait-il, c'est tout à fait cela...

— Eh bien, maître, écoute bien: Sais-tu ce que je vais faire en te quittant? Je vais conduire Paul chez moi, dans mon cabinet de consultations. Je le ferai coucher sur mon lit de patience, et je l'endormirai avec du chloroforme, le cher garçon, car je ne veux pas le faire souffrir... Pour tenir l'éponge, j'aurai Baptiste.

Quand Paul sera bien endormi, je dépouillerai son torse, et j'appliquerai sur sa peau un morceau de flanelle, préalablement imbibé d'un certain liquide, selon une formule qui m'appartient...

Eh! eh!... j'ai eu quelque talent autrefois! Il est inutile, j'imagine, de te dire que ce morceau de flanelle, qui est à cette heure dans un tiroir de mon bureau, a été, par moi, artiquement découpé de façon à représenter exactement les contours capricieux d'une plaie provenant d'une brûlure. Quelques petits fragments joueront les éclaboussures à s'y méprendre.

Quand cette compresse vésicante aurait fait son effet, c'est-à-dire au bout de huit ou dix minutes, je la retirerai, je panserai, selon ma méthode, à moi, la place dénuée, je réveillerai Paul... et nous dînerons de bon appétit.

— Tu vas faire cela, toi?...

— Dans une heure... Si la partie te sourit, viens. J'ai à dîner un faisand et une barbac. L'expérience est curieuse. Tu verras la belle cicatrice!...

B. Mascarot se frottait les mains.

— Eh bien!... demanda-t-il à Catenac tout penaud, que distu de cela?

— Je dis, répondit l'avocat, que l'idée est diabolique...

— Oh!... Mais que vous oubliez un détail.

— Bah!...

Le protectorat a tous les inconvénients de l'annexion sans ses avantages ; c'est un simple compromis devant amener l'annexion.

L'orateur n'admet pas l'annexion et la Chambre aurait repoussé l'expédition présentée dans ce but. Que fera le gouvernement, et quel est son plan ?

REPONSE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta dit qu'il a déjà expliqué les intentions du gouvernement.

Le traité permet de remanier l'administration et d'introduire dans le pays comme en Egypte l'ordre et la régularité.

Le bey n'est pas un ennemi des Français. Les réformes soulèvent de grandes difficultés qui viennent des nombreux aventuriers qui se trouvent autour des fonctionnaires tunisiens.

La suppression des capitulations n'est pas un remède suffisant.

La réforme générale poursuivie par le gouvernement pourra seule amener cette suppression ainsi qu'une amélioration dans les finances et dans les communications.

De grandes difficultés sont à prévoir, mais l'annexion est la pire de toutes les solutions, à tous les points de vue. D'ailleurs le traité du Bardo ne la permet pas.

L'abandon de la Tunisie serait une solution plus facile, mais diminuerait le prestige de la France et occasionnerait le massacre des Européens.

On est maintenant lié ; le gouvernement cherchera seulement à réduire les charges de l'expédition, car il faut conserver les traditions et le patrimoine de la France.

L'orateur ne pense pas que nous devons porter notre domination jusqu'à la Tripolitaine, car on doit éviter d'être trop voisins de la Turquie.

Nous devons adopter une politique semblable à celle des Anglais dans l'Inde. Le meilleur régime possible pour le mode d'exécution du traité sera soumis à la Chambre.

M. Cunéo d'Ornano conteste que le pays soit lié par les votes antérieurs du Parlement.

M. Gambetta dit que la légitimité du traité est incontestable.

M. Cunéo d'Ornano ajoute que le vote de l'ancienne Chambre a été déterminé par l'équivoque de la question qui n'a pas été posée aux dernières élections par les candidats républicains.

Le vote du pays trompe ne peut pas être considéré comme l'approbation de la guerre de Tunisie. La France ne peut trouver aucun avantage à protéger la dynastie et les états du bey. L'orateur conclut en disant qu'il repoussera les crédits.

M. Delafosse dit que le vote des crédits sera la sanction financière de l'expédition tunisienne et que la Chambre pourrait réviser le traité du Bardo aussi facilement qu'elle l'a adopté. La révision en serait certainement avantageuse pour le pays.

M. Camille Pelletan dit qu'il ne demande pas l'abandon immédiat de la Tunisie, mais il voudrait qu'on se dégageât le plus vite possible, après avoir sauvé les intérêts français.

M. Gambetta dit que la commission a porté au budget ordinaire de 1882 le supplément des ressources nécessaires pour les dépenses de la Tunisie et supprimé le chapitre 29 créé en 1881 pour les opérations militaires.

Il trouve cette mesure mauvaise et ajoute qu'il présente cette observation dans l'intérêt de la comptabilité, car le système de la commission présente des avantages pour la liberté de l'administration.

M. Wilson rappelle que les premiers crédits ont été votés en bloc pour l'expédition ; ce sont les augmentations des dépenses qui ont amené les imputations de crédits ; voilà pourquoi la commission avait adopté le système de la loi de 1879 qui assure la facilité du contrôle du Parlement.

M. Langlois, au nom de la minorité de la commission, propose de reprendre le projet de gouvernement en l'amendant.

M. Bailue expose les deux systèmes en présence et dit qu'il votera pour celui de la commission comme présentant plus de garanties dans le contrôle.

DISCOURS DE M. BAUDRY D'ASSON

M. Baudry d'Asson dit qu'il ne votera pas les crédits demandés, après avoir voté la mise en accusation de l'ancien cabinet.

Il regrette que la majorité ratifie une politique qu'elle condamne dans le fond de sa conscience. L'orateur termine en déclarant qu'il repousse toute solidarité dans un vote qui a pour but de donner un nouveau blanc-seing au cabinet.

M. Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre pour avoir, en parlant de l'ancien ministre, dit : M. Jules Ferry et ses complices.

La discussion générale est close.

DISCUSSION DES ARTICLES

M. Bievenu retire un amendement qu'il avait présenté sur l'article 1.

M. le prince de Léon demande la division de

l'article 1 pour pouvoir voter les sept chapitres relatifs à l'insurrection du Sud-Oranais et repousser les deux chapitres relatifs à l'expédition tunisienne.

La Chambre repousse la division et vote successivement les 9 chapitres de l'article 1.

DECLARATION DE M. GEORGES PERIN

M. Georges Périn dit que lui et ses amis s'abstiennent pour rester conséquents avec leurs votes passés. Ils ont refusé déjà de s'associer à une politique dangereuse que le ministère actuel ne paraît pas disposé à abandonner.

Le ministère paraît vouloir entrer dans la voie d'une politique coloniale dangereuse ; celui-ci ne veut pas l'annexion, mais cette annexion est fatale dans un avenir prochain.

On invoque l'exemple de l'Angleterre, mais la situation n'est pas la même. Il serait dangereux de suivre une politique coloniale trop étendue, qui nous mettrait un jour dans la nécessité de reculer.

M. le président du conseil dit que le gouvernement ne veut pas faire une politique de conquête, et qu'il entend limiter et définir son action dans un sens défensif.

Le Parlement a le devoir d'assurer, à ce propos, la grandeur nationale et la prospérité agricole.

M. Laroche-Joubert dit qu'il ne votera pas la loi pour que le ministère ne soit pas autorisé à dépenser l'argent du pays sans l'autorisation du Parlement.

M. Georges Périn nie que l'intérêt de la France, au point de vue économique, soit d'avoir des colonies importantes.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

M. Langlois demande le rétablissement sur l'exercice de 1882 du chapitre spécial pour les opérations de Tunisie.

M. de Douville-Maillefeu demande un compte spécial pour chaque expédition.

M. Gambetta dit que la Chambre tranchera la question.

L'amendement Langlois est adopté.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. Blandin, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, dit que le compte prévu par l'article 7, sera fourni approximativement le 1^{er} avril 1882.

M. Goblet déclare qu'il prend acte de cet engagement.

L'article 6 est adopté.

M. Camille Farcy dit qu'il fait ses réserves au sujet du transport des généraux dont les frais ont été doublés par suite de leur transport sur des navires nolisés.

VOTE DE L'ENSEMBLE DE LA LOI

L'ensemble du projet est adopté à la majorité de 400 voix contre 52.

La séance est levée à 6 heures.

Samedi, à 3 heures, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 1^{er} décembre.

Le Temps se demande si M. de Bismark ne commet pas une maladresse en attaquant le parti avancé qui a la majorité.

La France, commentant le discours prononcé par M. de Bismark, dit que le chancelier cherche par tous les moyens à empêcher le mouvement du parti progressiste allemand.

Le Paris demande la suppression des lenteurs administratives, ainsi que de toutes les formalités inutiles.

Le Télégraphe dit que M. Paul Bert est le continuateur de ses devanciers.

L'Union, citant un passage de la lettre adressée par M. Guibert, évêque d'Amiens, au journal le Croissant, dit que dans cette lettre Dieu et la France sont sacrifiés à la politique.

La Patrie estime que le ministère des beaux-arts est complètement inutile.

EN AFRIQUE

Le nouveau gouverneur de l'Algérie

Alger, 1^{er} décembre. — La nomination de M. Tirman est accueillie favorablement par la presse, mais les attributions conférées au général Saussier, en ce qui touche à l'administration des territoires de commandement, ont fait naître certaines craintes.

Le Moniteur déclare qu'il ne marchandera ni sa confiance ni son concours.

Le Petit Colon se réjouit de la nomination de M. Tirman, parce qu'il donne pour base à la question algérienne l'institution elle-même et non les personnes.

L'Akbar dit que la situation est difficile : il y a en présence deux gouverneurs, deux régimes.

NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 30 novembre, soir. — M. Lavignerie, archevêque d'Alger, a quitté Tunis aujourd'hui. Il s'est embarqué sur le Forbin, allant à Alger.

Entre Oglat et Meheddeb, le général Logerot a surpris un camp de dissidents, comptant 400 tentes environ. Le camp a été entouré et tous les combattants ont été faits prisonniers. On leur a enlevé 1,200 bœufs, 2,000 moutons et un grand nombre de chevaux.

Les dissidents appartenant à des fractions d'Ouled-Kalifa et de Zlass qui ont attaqué le général Forgemol se trouvent actuellement dans le district de Djerrid.

Le colonel Moulin, dans son expédition de l'Enfida, a reçu la soumission de plusieurs douars. Les Ouled-Ayar et les Zlass ont néanmoins été frappés d'une contribution de guerre assez élevée.

Un kalifat, dont on ignore le nom, et qui est accusé de connivence avec les insurgés, a été amené à la prison militaire de Dar-el-Bey, où il doit passer devant la cour martiale. De faits graves sont, paraît-il, relevés contre lui. Tout fait supposer qu'il sera condamné à la peine capitale.

Le général d'Aubigny a fait fusiller 15 hommes chez les Ouled-Ayar, parmi lesquels le cadî et son frère, et deux habas (?) tunisiens, qui s'étaient joints à Ali-ben-Amar. 500 hommes des contingents d'Ali-ben-Kalifa, qui étaient à Gueneisa, sur les confins de la Tripolitaine, sont venus se joindre à la colonne Logerot. Le général leur a donné un signe de reconnaissance, qu'ils doivent placer pardessus leur turban, et ils marchent avec nous.

L'affaire de l'Enfida

Paris, 1^{er} décembre. — Le Times a reçu de son correspondant à Tunis la communication suivante, au sujet de l'affaire de l'Enfida :

« L'affaire de l'Enfida attire de nouveau considérablement l'attention. Dès l'arrivée de la colonne française dans ce district, les agents de la Société Marseillaise y ont fait leur apparition. Ils ont commencé ou commenceront incessamment à faire des constructions dans ce domaine. La possession légitime de cette propriété est, cependant, encore sujette à discussion et le domaine est réellement en possession de M. Lévy, en vertu du décret original émis par la cour de Hédé.

« Les agents français étaient accompagnés de quatre représentants du caïd ou principale autorité native de la localité. Ils ont présenté à M. Lévy un décret signé par le bey, demandant aux habitants de payer toutes les rentes à la Compagnie française et de la reconnaître comme la propriétaire légitime du domaine.

M. Lévy a refusé de reconnaître toute note ne provenant point de son consulat et a protesté contre les mesures prises.

DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 1^{er} décembre. — D'après le Courrier d'Oran, il se confirme que les Amours, écrasés par le général Delebecque, disposaient d'environ 1,000 à 1,200 fusils. Le frère de Bou-Amema, le cheick Ben-Mohammed, sept de ses cousins et leurs familles ont été tués dans l'affaire du 6 novembre. Une seule tribu, celle des Ouled-El-Teich, a perdu trente hommes. Les deux Moghrar ont été anéantis. De ces uids de bandits, il ne reste pas pierre sur pierre.

Informations

Paris, 1^{er} décembre.

Le mouvement administratif
Le mouvement administratif annoncé depuis plusieurs jours paraîtra demain ou après-demain l'Officiel.

Il comprendra un certain nombre de sous-préfets et de conseillers de préfecture.

Un nouveau cardinal

Il est question d'élever au cardinalat M. Laugier, archevêque d'Alger, aujourd'hui résident à Tunis.

Les sénateurs de la droite
Les résultats des élections des députés sénateurs réactionnaires.

Dans une réunion tenue aujourd'hui, la droite a décidé d'adresser prochainement un manifesté aux électeurs.

Conseil de cabinet

Les ministres étaient convoqués ce soir à neuf heures en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Gambetta.

Les préfets à Paris

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a reçu ce matin les préfets du Rhône, de la Seine-Inférieure, de l'Orne, de la Vienne, de Seine-et-Marne, de la Sarthe et de l'Yonne.

A la Martinique

Le conseil général de la Martinique vient de télégraphier à Paris pour exprimer toute la satisfaction qu'éprouvent les habitants de notre colonie d'être rattachés au ministère du commerce.

L'élection d'Arles

Les compétiteurs au siège vacant dans l'arrondissement d'Arles par l'option de M. Clémenceau, sont nombreux.

On compte MM. Félix Granet, le pasteur Dide, Guibert, conseiller général, Marius Poulet, Lucien Rabust, candidat républicains.

M. Hélon de Barrême, candidat royaliste.

Le dossier des ecclésiastiques
On sait que l'attention des préfets a été tout récemment appelée sur le personnel ecclésiastique qui doit être surveillé de près. Il serait question, nous dit-on, de reconstituer les dossiers de ces fonctionnaires sur lesquels on n'a au ministère des cultes, que des renseignements absolument incomplets.

Les Saint-Cyriens expulsés
On a annoncé que les Saint-Cyriens expulsés de l'Ecole, il y a quelques mois, à la suite de leur équipée légitimiste, et versés dans les régiments, allaient être réintégrés. Aucune décision n'a encore été prise relativement à ces jeunes gens.

Les ponts-et-chaussées
Un projet de réorganisation du service des ponts-et-chaussées est en ce moment en préparation au ministère des travaux publics.

L'échouage de la « Dévastation »
M. le ministre de la marine publiera bientôt le rapport de la commission d'enquête sur l'échouage du vaisseau la Dévastation.

Ce rapport contiendra en outre des instructions formelles sur la manière d'agir dans des cas semblables.

Petites Nouvelles

M. Robert Mitchell quitte la rédaction du Gaulois.

La commission du Danube a ouvert ses séances aujourd'hui.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 1^{er} décembre 1881

3 0/0.....	85 60	Egypte.....	» »
3 0/0 nouveau.....	» »	Autrichiens.....	» »
5 0/0.....	115 67	Phénix.....	» »
Italien.....	89 65	Lombards.....	228 75
Turc.....	13 52	Panama.....	» »
Extérieure.....	29 5/8	Alpine.....	282 50
Intérieure.....	29 7/16	Crédit de France.....	» »
Banq. romaine.....	» »	Laenderhank.....	1163 50
Chemins Turcs.....	52 75	» nouv.....	» »
Banque Ottom.....	730 25	Suez.....	2622 50
Union.....	2550 25	Rio.....	705 25
id. nouvelle.....	» »	Foncier.....	» »

Les Délégués Sénatoriaux

On connaît actuellement au ministère de l'intérieur tous les résultats des élections de dimanche pour la nomination des délégués sénatoriaux, sauf pour les départements suivants :

nouveaux venus dans une affaire, prétendent se rendre immédiatement utiles.

— De ce côté, fit-il, tout est dit. Mais de l'autre ?... Qui affirme que personne ne reconnaitra Paul ?

— Moi, qui sais combien la misère l'avait isolé, moi qui ai provisoirement envoyé à Saint-Lazare une maîtresse qu'il avait, la charmante Rose. Tu la connais, Catenac, c'est contre elle que tu as décidé M. Gandulu l'entrepreneur, à déposer une plainte. Un moment j'ai été inquiet, sachant que Paul avait eu un protecteur que je ne connaissais pas... Mais ce protecteur, vous l'avez trouvé, deviné, c'était le comte de Massidan, le meurtrier de son père, car Paul est le fils de Montlouis.

— Conclusion, fit le docteur, rien à craindre.

— Non, rien. Que Catenac marche, moi je me charge de fabriquer à Paul l'état civil qu'il faut et de lui faire épouser Flavie Rigal. Et croyez que ces soins ne me feront pas négliger l'autre opération, et qu'avant un mois Henri de Croisenois aura lancé notre société et sera le mari de Sabine de Mussidan.

La nuit était venue et c'est à peine si les interlocuteurs distinguaient leurs traits.

— Ils seraient sage d'aller dîner, proposa le docteur.

Et s'adressant au protégé de l'association :

— Allons, Paul en route, dit-il.

Mais il ne bougea pas, et alors seulement les trois associés remarquèrent que le pauvre garçon était à demi évanoui. Il fallut lui frotter les tempes avec de l'eau fraîche pour le faire revenir complètement à lui.

— Comment, lui dit le docteur, la seule idée d'une petite opération que vous ne sentirez même pas, vous met en cet état !... Paul hochait tristement la tête.

— Ce n'est pas cela, fit-il.

— Quoi, alors ?

— C'est que, reprit-il tout frissonnant, il existe, je le connais, je sais où il est... Les honorables associés pensèrent que leur élève devenait fou.

— Qui lui ?... interrogèrent ils.

— Lui !... le fils du duc de Champdoce !

La foule tombant dans le bureau de l'agence n'eût pas produit une pire stupeur.

— Voyons fit B. Mascaret, qui, le premier, reprit son sang froid, expliquez-vous, que voulez-vous dire ?

— Eh bien !... monsieur, vos derniers détails, tout à l'heure, m'ont éclairé... voilà pourquoi je me suis trouvé mal... Je connais un jeune homme qui a vingt-trois ans, qui a été mis aux enfans trouvés, à l'hospice de Vendôme, qui s'est enfui à onze ans et demi, et qui porte au bras la cicatrice d'une brûlure qui lui a été faite quand il était apprenti corroyeur.

— C'est lui !... s'écria Catenac.

— Et où est-il, ce jeune homme, interrogea vivement le placeur, que fait-il, quel est son nom ?... — Il est sculpteur, il se nomme André, il d meure...

Un horrible blasphème du placeur l'interrompit.

— Tonnerre du ciel... hurlait Mascaret, qui bégayait tant sa fureur était grande, voici la troisième fois que cet artiste de malheur se trouve entre nous et notre but... mais ce sera la dernière, je le jure bien.

Catenac et Hortebize étaient aussi pâles l'un que l'autre.

— Que veux-tu faire ? balbutièrent-ils. Grâce à un héroïque effort, le placeur ressaisit les apparences du sang-froid.

A suivre

Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées. Tous les départements qui sont représentés par des sénateurs de gauche ont tous nommé des délégués en grande majorité républicains.

Les départements qui sont représentés par des sénateurs réactionnaires, ou la majorité est acquise aux républicains sont :

La Seine-Inférieure, la Sarthe, les Deux-Sèvres, les Basses-Pyrénées, le Pas-de-Calais.

Les 15 sénateurs de la droite qui représentent ces départements sont donc assurés d'un échec.

Il faut dire en outre que dans 4 départements : Haute-Savoie, Haute-Saône, le Puy-de-Dôme, Vaucluse, qui ont chacun un sénateur de droite, les députés républicains élus sont en grande majorité.

Les résultats des départements de l'Orne, de la Nièvre, de Belfort sont douteux ou incomplets. Dans la Nièvre, les délégués opposants sont en majorité de quelques voix. Dans la Vendée, une majorité de 17 voix seulement appartient aux délégués réactionnaires, si on compte ensemble les réactionnaires et les douteux.

En résumé, les républicains gagneront au bas mot de quinze à vingt sièges, ce qui est considérable, étant donné que la série qui sort actuellement compte un peu plus de républicains que de monarchistes.

Trois ou quatre départements seulement paraissent devoir donner la majorité à nos adversaires. Encore peut-on s'attendre à quelque surprise car l'un de ces départements, du moins, compte un nombre de délégués qualifiés douteux.

Si les prévisions actuelles se réalisent, — et elles ont quelque chance d'être dépassées, — tout fait espérer qu'après le 8 janvier le Sénat acceptera l'idée d'une révision portant sur l'augmentation du chiffre des électeurs sénatoriaux et la modification des attributions de la Chambre haute.

ÉTANGER

Italie

L'ambassade italienne à Paris

Rome, 1^{er} décembre. — On lit dans la *Ranfulla* : On nous affirme de la manière la plus positive que les échanges de communications entre le palais de la Consulta et le cabinet français sont, en ce moment, des plus actifs.

Le ministère Gambetta se montre favorable au traité de commerce et promet de le soumettre vivement dans les deux Chambres ; il voudrait néanmoins amener le gouvernement italien à reconnaître le traité du Bard.

La nomination des deux ambassadeurs est subordonnée au résultat de ces négociations.

Nouvelles diverses

Avant hier le Khéivé d'Égypte, Ismail-Pacha, est arrivé à Rome avec toute sa suite et son sérail. Comme l'année dernière, Son Altesse passera l'hiver à la Villa Tel-Fene.

On donne comme probable la nomination de M. Hacco à la délégation italienne à la Haye.

On assure que l'impératrice d'Autriche viendra passer un mois d'hiver à San Remo, où l'empereur viendra la rejoindre, et qu'aura lieu alors la restitution de la visite aux souverains d'Italie.

Allemagne

La retraite de M. de Moltke

Berlin, 1^{er} décembre. — On fait, depuis quelques jours, courir le bruit que le feld-marschal de Moltke, chef du grand état-major général, désire, vu son grand âge, se reposer des fatigues causées par ses travaux et a l'intention de prier l'empereur de lui donner un suppléant général.

On ajoute que le feld-marschal resterait lui-même à son poste. On désigne déjà comme devant être nommé successeur du chef de l'état-major général, le comte de Waldersee, chef de l'état-major du 10^e corps d'armée. Cette nouvelle n'a rien d'in vraisemblable, vu que le feld-marschal est âgé de quatre-vingt ans ; mais elle a besoin d'être confirmée.

TROUBLES A GIBRALTAR

On mande de Barcelone qu'une émeute assez grave s'est produite le 29 novembre à Gibraltar, et cela dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

M. Canilla, nommé récemment évêque de cette ville contre le vœu des résidents catholiques, d'origine espagnole, ayant essayé de prendre possession de son siège en se rendant à la cathédrale Santa-Maria, escorté par des détachements de la force publique, une foule immense s'est massée devant l'église.

Dès que le prélat a fait son apparition, les huées et les sifflets ont éclaté avec une telle persistance, qu'il a été obligé de se retirer.

Les manifestants ne se sont pas contentés de protester à la porte du temple, mais ils ont encore suivi M. Canilla jusqu'au palais épiscopal, en témoignage de leur antipathie profonde par des bordées de cris hostiles.

C'est n'est pas la première fois que Mgr Canilla se trouve l'objet d'un tel vacarme ; il a déjà tenté, mais en vain, de s'installer officiellement au chef-lieu de son diocèse, et toujours il s'est heurté à une résistance aiguë.

Cette animosité provient de ce que les catholiques prétendent que son élévation chère au gouvernement anglais, n'est due qu'à une pression trop vive exercée par le cabinet de Londres sur le souverain pontife. Cet incident fait en ce moment en Espagne le sujet de toutes les conversations, et on se sait trop comment il prendra fin.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Informations

Saint-Etienne, 1^{er} décembre. — Les socialistes, pour mieux dire, les intransigeants stéphanois, ont dans la jubilation et il y a de quoi, si nous ne croyons un bruit fort accrédité, d'après lequel une grande conférence serait donnée le 25 décembre, dans la salle du Cirque, par les personnalités les

plus en vue de l'intransigeance parisienne et qui sont : MM. Amoureux, Henry Maret, Clovis Hugues et Clémenceau.

Chute mortelle

Le nommé Jean Franc, âgé de 22 ans, célibataire, descendait ce matin, à 6 heures, avec une partie de l'équipe de jour dans le puits Ambroise, de la Compagnie des mines de Villebois, lorsque, arrivé en face de la galerie d'exploitation, soit à une profondeur de 600 mètres, il voulut quitter la benne et pénétrer dans cette galerie, croyant sans doute que la planche ou pont volant qui y donne accès était en place. Il n'en était pas ainsi, et ce malheureux ne rencontra que le vide, et fut précipité au fond du puits, qui contient plus de 10 mètres d'eau. Malgré les plus actives recherches, le cadavre de cet homme n'a pas encore été retrouvé.

Religieuses en correctionnelle

Nous avons annoncé il y a quelques jours que les sœurs de l'hôpital de Petussin comparaitraient aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour *exercice illégal de la pharmacie*.

Leur défenseur, M. Duchange, a dit que cette affaire était du ressort du conseil de préfecture et que le tribunal était incompétent.

Le tribunal après en avoir délibéré s'est au contraire déclaré compétent, a retenu la cause et ajourné les débats à mardi pour permettre l'audition de nouveaux témoins.

INSEK

Cour d'assises de l'Isère

Audience du 30 novembre (suite)

Grenoble, 1^{er} décembre. — Après l'audition des témoins, M. Bernard, avocat général, prononce un réquisitoire dans lequel il demande contre Allaix une peine sévère.

A son tour, le défenseur de l'accusé, M. Sistrion fils, demande l'acquiescement de son client.

Le jury rentre ensuite dans sa salle de délibérations et en revient au bout de trois quarts d'heure avec un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes sur la question d'incendie et négatif sur la question de vol.

La cour condamne alors Eugène Allaix à la peine de huit années de travaux forcés.

Audience du 1^{er} décembre

Jean Reymond, âgé de 70 ans, cultivateur à Tignieu-Jamezyien, comparait devant le jury sous l'accusation d'attentat à la pudeur sur des jeunes filles de moins de treize ans.

Les débats ont lieu à huis clos.

Reymond, malgré une habile plaidoirie de son éloquent défenseur, M. Charbonnier, est condamné à 12 années d'emprisonnement.

Nominations universitaires

M. Tinland, professeur de 8^e, au collège de Vienne, est nommé aspirant répétiteur au lycée de Grenoble, en remplacement de M. Dessignelles, appelé à d'autres fonctions.

M. Fréy, maître répétiteur (2^e classe), au lycée de Grenoble, est nommé répétiteur (1^{re} classe) au même lycée.

M. Fréchet, pourvu du brevet primaire, ancien instituteur communal-adjoint, est nommé maître-répétiteur pour l'enseignement secondaire au lycée de Grenoble (emploi nouveau).

Retraite des Facultés

La rentrée des Facultés a eu lieu aujourd'hui, à 2 heures, dans le nouveau palais, en présence d'une nombreuse assistance.

Les autorités civiles et militaires étaient représentées à cette cérémonie.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONFEL, CONSEILLER

Audience du 1^{er} décembre

DETournement de deniers publics

Louis-Ernest Lesueur, 39 ans, ex-inspecteur de l'octroi de la ville de Lyon, est accusé de détournements de deniers publics.

Voici un résumé de l'acte d'accusation :

Au commencement de l'année 1888, Lesueur entrait dans l'administration de l'octroi de Lyon en qualité de préposé de 3^e classe. Au mois de mai 1880, il était nommé chef de bureau central, sous-inspecteur de 2^e classe, et au mois de février 1881, il devint inspecteur de 1^{re} classe avec un traitement de 9,000 fr. par an.

Les fonctions de chef de bureau central, sous-inspecteur de 2^e classe qui ont été remplies par Lesueur depuis le mois de mai 1880 jusqu'au mois de mars 1881, comprennent la direction de la caisse centrale de l'octroi. Lorsque Lesueur prit possession de ces fonctions, la caisse lui fut remise par M. Roche son prédécesseur, après qu'il en eurent ensemble vérifié l'état. Lorsqu'il fut nommé à un autre poste, il dut remettre la caisse à M. Fauchereau, son successeur, avec un état de situation. D'après cet état dressé par les soins de Lesueur, le solde en caisse s'élevait à 16,547 fr. 23 c. qui étaient effectivement représentés par lui. Mais, dans le bordereau qu'il fournissait, il avait omis de faire figurer une somme de 29,613 fr. 51 c. versés à la caisse centrale de l'octroi, mais revenant à la caisse des retraites sur les saisies et amendes du 2^e semestre de l'année 1880 et du mois de janvier 1881.

Pour expliquer cette omission, Lesueur déclara qu'il allait verser lui-même cette somme à la caisse municipale pour y déposer les pièces annexes de ce versement ; on découvrit qu'il n'avait pas eu lieu.

Lesueur dut alors avouer qu'un déficit important s'était produit dans sa caisse ; ce déficit toutefois ne s'élevait pas à l'intégralité de 29,613 fr. 51 c. dus à la caisse des retraites, mais seulement à 15,513 fr. 51 c. car Lesueur avait emporté chez lui et conservé entre ses mains 14,100 fr. qu'il restitua le lendemain. Il y ajouta un mandat de 100 fr. qui lui appartenait personnellement. En même temps, il protestait de son innocence, soutenant qu'il n'avait commis aucun détournement ; néanmoins il ne put fournir aucune explication plausible de cet énorme déficit.

Des vérifications successives et minutieuses de ses livres ont démontré la fausseté de cette explication. Elles ont, il est vrai, fait ressortir quelques erreurs, dans la comptabilité de l'accusé, mais ces erreurs, toute compensation faite, ne réduisent le déficit constaté que 1023 fr. 02 c. le laissant par conséquent subsister jusqu'à concurrence de 14,418 fr. 49 c.

Lesueur a prétendu que des soustractions avaient pu être opérées à son insu dans sa caisse, mais rien ne rend vraisemblable cette allévation.

Toutes les circonstances concourent à établir que ce déficit est dû à des détournements commis par l'accusé.

Lesueur, interrogé par M. le président, reconnaît le déficit constaté à sa charge. Mais il cherche à l'expliquer par des erreurs de numération, de comptabilité, ou par des vols qu'on aurait commis à son préjudice.

Les témoins à charge sont entendus. M. Roze, employé de l'octroi, a procédé à une vérification préliminaire de la comptabilité de Lesueur, lorsque celui-ci a dû changer d'emploi. La caisse devait contenir environ 45,000 fr., que l'accusé déclara posséder.

M. Gouget fut adjoint, comme sous-caissier, à Lesueur.

Il payait et recevait pour lui, consignait ses opérations sur un registre vérifié et signé par l'accusé. Mais il n'avait pas les clefs de la caisse.

M. Faucherot a succédé à Lesueur. Il a constaté le déficit.

M. Vuilleme, caissier à la recette municipale de Lyon, explique comment on a découvert le déficit dans la caisse de Lesueur, qui était en retard de ses versements depuis deux trimestres.

M. Obissier, directeur actuel de l'octroi de Lyon, et plusieurs autres témoins, viennent confirmer les charges de l'accusation.

M. Olibo, ancien directeur de l'octroi de Lyon, cité par la défense à ce Lesueur pour collaborateur et secrétaire pendant six années. Il ne peut que rendre le plus sincère hommage à sa loyauté et à son honorabilité.

Plusieurs autres témoins confirment cette déposition.

M. Thevenet se présente au nom de l'administration de l'octroi de Lyon et déclare se porter partie civile.

Il énumère les charges de l'accusation et discute le système de défense de l'accusé, pour lui, il importe d'établir et de préciser les responsabilités et personnes que Lesueur n'est coupable du déficit constaté dans sa caisse.

M. l'avocat général Boyer constate le déficit. Il en recherche les causes ; pour lui, Lesueur est évidemment seul coupable.

L'honorable organe du ministère public termine son réquisitoire en réclamant une condamnation proportionnée à la gravité de la cause.

M. de Lagrevol, défenseur de l'accusé, s'efforce d'atténuer sa culpabilité. Il reconnaît en réalité le déficit, mais il l'attribue à d'autres causes que celles énoncées par l'accusation.

En raison des bons antécédents de son client, il sollicite du jury la faveur d'un acquiescement.

Après une courte délibération le jury rapporte un verdict de culpabilité, mitigé néanmoins par l'admission des circonstances atténuantes.

En vertu de cette décision, Lesueur est condamné à la peine de deux années d'emprisonnement et à une amende représentant le douzième de la somme à restituer.

Statuant sur les conclusions de la partie civile, la cour le condamne en outre au remboursement à l'octroi de Lyon de la somme de 12,978 francs avec intérêts et dépens.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 2 décembre, 396^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 35 ; coucher, 4 h. 02. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1805). Bataille d'Austerlitz.

Par arrêté en date du 30 novembre, M. le préfet du Rhône a désigné MM. Causse, Bousquet et Rebatal, conseillers généraux, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes émis, le dimanche 4 décembre, pour la nomination du député de la 3^e circonscription de l'arrondissement de Lyon.

Cette commission siégera, en séance publique, le jeudi 8 du même mois, à 2 heures du soir, dans la salle du conseil de préfecture, à l'Hôtel de Ville.

M. le préfet du Rhône donne avis que, du 15 au 30 janvier prochain, les examens prescrits par l'arrêté ministériel du 18 mai 1870, pour les emplois de commissaires de police ou d'inspecteurs spéciaux de la police des chemins de fer, auront lieu à la Préfecture. Le jour et l'heure seront indiqués ultérieurement.

Les candidats qui auraient l'intention de subir les épreuves de ces examens, pourront prendre connaissance des conditions exigées et du programme, soit à la Préfecture (4^e division, 1^{er} bureau), soit au *Recueil des Actes administratifs*, — année 1879, n^o 41, déposé dans les mairies de Lyon et des communes du département.

Ils devront adresser directement leur demande, accompagnée des pièces réglementaires, à M. le ministre de l'intérieur avant le 15 janvier 1881.

Le *Progrès militaire* dit qu'il est inexact que M. le général Campeaux songe à rétablir les tambours, ainsi que l'ont avancé certains journaux.

La suppression de cet instrument a été prise sur l'avis unanime du Comité d'infanterie, et l'expérience des dernières manœuvres et de la campagne de Tunisie a prouvé qu'elle était excellente à tous égards.

Mieux vaut tard que jamais ! Après être restés trop longtemps dans la torpeur et dans l'inaction, en présence des ravages du phylloxera, les propriétaires de vignobles paraissent être rentrés définitivement dans l'ère de la lutte et de la résistance.

Les syndicats de défense, existants aujourd'hui dans l'avenir, s'organisent en grand nombre ; 168 syndicats se sont adressés à l'Etat cette année ; ils embrassent une superficie de 14,371 hectares, alors qu'en 1880 cette superficie n'était que de 6,000 hectares, et seulement de 389 hectares en 1879. Le nombre des personnes syndiquées a progressé dans les mêmes proportions. Il était de 153 en 1879 ; il s'éleva à 1,508 en 1880, et il atteindra tout près de 4,500 cette année.

Il y a là un mouvement de bon augure, un exemple d'initiative individuelle que nous devons signaler et encourager.

Il paraît qu'une singulière maladie vient de se déclarer dans l'écurie de M. B. Charvet, à Perrache. Hier, dans la matinée, et exactement à la même heure, les douze chevaux qui composent l'écurie étaient employés à divers charrois dans l'intérieur de l'usine à gaz, lorsque l'on vit soudain les pauvres bêtes donner des signes de souffrance évidents et refuser de marcher, malgré tous les efforts de leurs conducteurs.

M. le vétérinaire Quivogne, immédiatement appelé, a constaté l'extrême gravité de cette affection de l'ordre typhique.

Dans la soirée, un de ces animaux avait déjà succombé.

Tentative de suicide :

Hier soir, à 10 heures et demie, M. T..., fabricant de moulins à café, rue Creuzet, a essayé de s'asphyxier dans son domicile. Pour arriver à ses fins, il avait allumé deux réchauds remplis de charbons de bois et laissé grand ouvert un bec de gaz. Cet excès de précautions a heureusement eu des résultats contraires à ceux qu'il en attendait.

En effet, les voisins, dont l'attention fut promptement attirée par la fumée qui sortait des joints de la porte et l'odeur du gaz, crurent à un commencement d'incendie et s'empressèrent d'enfoncer les portes.

Ils trouvèrent le malheureux respirant encore ; grâce aux soins assidus qui lui furent prodigués par MM. le docteur Crestin et Dayot, pharmacien, il ne tarda pas à reprendre ses sens.

On ignore les causes qui ont poussé M. T... à sa funeste tentative.

La nuit dernière, les rares personnes qui se trouvaient à la gare de Perrache ont été impressionnées par la mort d'un homme, survenue dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Cette personne est tombée à différentes reprises dans la cour de la gare, en proie à des crises d'épilepsie. Il avait la figure toute ensanglantée à la suite de ses chutes répétées sur le pavé.

Quelques employés de la gare s'empressèrent de le secourir et le transportèrent dans la salle des Pas-Perdus, où il ne tarda pas à succomber à la suite d'un accès des plus violents.

On a trouvé sur le cadavre du malheureux un porte-monnaie vide et un couteau. Un papier, trouvé dans une des poches de ses vêtements, a permis de constater son identité. Son nom est Louis Richert de Coimar ; il se rendait en Algérie pour recueillir une succession.

Le corps a été transporté à la Morgue par les soins de M. le commissaire de police.

Un accident qui a eu de tristes conséquences est arrivé hier soir à 8 heures, montée du Chemin-Neuf.

Un échafaudage sur lequel se trouvaient quatre ouvriers cimentiers étant venu soudain à se rompre par le milieu, les travailleurs furent précipités sur le trottoir de la hauteur d'un deuxième étage.

Trois d'entre eux, MM. Jean Dumont, Henri Buyat et Jean Chaverol, ont reçu des blessures graves qui ont nécessité leur transport immédiat à l'Hôtel-Dieu. Leur vie ne paraît pourtant pas en danger.

Le quatrième, M. Joseph Pinard, moins grièvement atteint a été conduit à son domicile en voiture.

L'entrepreneur des travaux est M. Chagot, maître-maçon, grande-rue de la Guillotière. M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête pour déterminer les causes de l'accident et rechercher sur qui doit en peser la responsabilité.

Un vol d'une certaine importance a été commis, il y a deux jours, à Quincé, au préjudice de M. Claitte, adjoint au maire de cette commune.

Des malfaiteurs, profitant de l'absence des gens du logis, se sont introduits dans la maison par la lucarne d'un grenier, et, après avoir pratiqué un trou dans une cloison de briques, ont pénétré dans le bureau de M. Claitte.

Après avoir bouleversé tous les meubles, ils ont soustrait dans une armoire dont ils ont enfoncé les tiroirs une somme de 1,600 fr., tant en or qu'en billets de banque.

Les recherches pour découvrir les audacieux voleurs sont restées jusqu'ici infructueuses.

Accident de tramway :

Une petite fille de 9 ans, Fernande Bourgarel, a été renversée hier, à 6 heures du soir, rue de la Pyramide, par le tramway n^o 3.

Elle fut heureusement rejetée hors de la voie et en a été quitte pour des contusions sans gravité. Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Laverrière, elle a été reconduite au domicile de ses parents.

Il a été impossible de se rendre compte, au juste, de la façon dont l'accident était arrivé.

Des passants ont relevé hier, sur le quai Saint-Antoine, un jeune garçon de 14 ans, nommé Spath, demeurant montée du Gourguillon, 30.

A la suite d'une rixe avec plusieurs de ses camarades, il avait reçu à la figure des coups qui lui avaient fait des contusions d'une certaine gravité.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Malingnon, il a été reconduit à son domicile.

Ceux qui l'avaient rangé de si belle façon sont activement recherchés.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier à 9 heures du matin, autour d'un cheval qui venait de tomber sur le quai Saint-Antoine et n'a pu se relever.

Le propriétaire, M. Loup, jardinier à Caluire, a dû faire hisser la pauvre bête dans une voiture pour la conduire à l'École vétérinaire.

Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat de la streté, pendant le mois de novembre dernier :

Une paire de pantoufles dans un sac. — Un parapluie d'homme. — Un cache-nez. — Un boîtier de montre en or. — Une douzaine de faux-cois. — Un pendant d'oreille. — Un rouleau de barre de fer. — Trois couvertures de cheval. — Un paquet de gros papier blanc. — Un bâton de montre or. — Trois flottes de soie. — Une juvienne de théâtre. — Une montre d'homme en argent. — De l'argent et des porte-monnaie.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus sont invités à se présenter pour les réclamer, de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

Harmonie lyonnaise

Le secrétaire de l'Harmonie lyonnaise rappelle à MM. les membres honoraires et actifs, qui, par oubli involontaire ou d'adresse insuffisante, n'auraient pas reçu d'avis que le banquet annuel de la Société aura lieu samedi prochain, 3 courant à 7 h. du soir, au local, rue Port-du-Temple, 20.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 1^{er} décembre, 1 h. s. él.

Température : La pression atmosphérique est très élevée et la température très basse sur le Sud-Est de l'Europe ; ainsi hier matin, le baromètre marquait 774 mm. à Herquès à 8 degrés au-dessous de zéro.

Les conditions sont inverses sur les Iles Britanniques, à Valencia, le baromètre est à 745 mm. et le thermomètre y indique 11^e, c'est-à-dire la même température qu'à Alger.

A Lyon, le temps reste froid, bien que le vent ait tourné au Sud. D'ailleurs, l'arrivée de des courants chauds, comme toujours, un brouillard intense.

Temps probable : Assez beau.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE DES VARIÉTÉS

Dimanche, 3 décembre, aura lieu au théâtre des Variétés une merveilleuse représentation, dédiée aux familles, avec entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Cette soirée extraordinaire sera donnée par Miss Helena, la célèbre magicienne dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Au dire des journaux de Paris et de New-York, Miss Helena est arrivée au *neo plus ultra* de son art, à la limite pas été moins grand à Paris que dans toutes les capitales d'Amérique.

L'habile professeur qui l'accompagne est, lui aussi, un illusionniste de première force, et nous sommes persuadés que tout le monde voudra le voir et l'applaudir.

CHOSSES & AUTRES

Une similitude de noms

L'historiette suivante est racontée par le *Nouvelliste*, de Rouen :

Il y a quelques jours, un député de la Seine-Inférieure, M. X..., prenait le train express du matin pour Paris. Au moment du départ, un de ses amis s'approche et lui essouffé du wagon et lui remit un petit paquet en lui disant :

« Vous connaissez bien Christophe, n'est-ce pas ? Ayez l'obligeance de lui donner ceci, il saura ce que cela veut dire. »

En arrivant à la Chambre, M. X... parcourt les couloirs et avise dans un groupe M. Christophe, gouverneur du Crédit foncier, qu'il aborde en ces termes :

« Voici, mon cher collègue, ce qu'un de mes amis de Rouen m'a chargé de vous remettre, en ajoutant que vous sauriez de quoi il s'agissait. »

M. Christophe développa le petit paquet et y trouva six couverts en or.

Les députés se regardant étonnés, puis parient d'un fou rire.

L'ami de Rouen avait simplement chargé M. X... d'une petite commission de ménage : des couverts à réorganiser.

On avait confondu l'orléans Christophe avec le gouverneur du Crédit foncier.

La promenade du cadavre

Une aventure assez singulière vient de se passer à Naples.

Une religieuse était morte dans une école de jeunes filles. Une de ses sœurs voulut lui rendre les honneurs funéraires, chargea deux fousseurs de prendre le cadavre.

Ceux-ci se rendirent à l'école, placèrent le cadavre sur une chaise et le couvrirent d'un drap de lit.

Cela fait, ils prirent la cuisine par les bras et se mirent en route pour se rendre à la demeure de la sœur.

Mais, en route, le cadavre se déplaçant, on dut l'attacher sur sa chaise; cette scène, remarquée par les passants, causa un rassemblement.

Tous les passants, en voyant l'étrange litière, s'arrêtaient pour demander si l'individu qu'on transportait ainsi était malade ou mourant. Il ne venait à l'esprit de personne qu'il s'agit d'une personne bien et dément trépassée.

Le malheur voulut que le convoi rencontra deux carabiniers qui enjoignirent aux deux porteurs de s'arrêter, et ayant su de quoi il s'agissait, ils les conduisirent avec leur charge dans les prisons mandementales.

Les détenus, lorsqu'ils surent qu'ils avaient avec eux un cadavre arrêté, se mirent à crier, à protester de telle façon, qu'on jugea à propos de laisser en prison les deux vivants et de porter la morte dans l'église de San-Antonio.

Un ingénieux appareil

En Amérique, circule sur les lignes du Pennsylvania Railway un appareil servant à enregistrer toutes les déficiences de la voie qui ne sont pas d'ordinaire appréciables à l'œil nu.

L'appareil les enregistre en indiquant exactement où elles se trouvent, tout ceci pendant que la machine passe sur les rails à raison de 15 à 25 milles à l'heure.

A l'extérieur, cette machine a tout l'apparence d'un wagon de marchandises, mais à l'intérieur elle contient des appareils à enregistrement automatique, des pendules électriques, etc.

Une jonction défectueuse entre deux rails s'enregistre par la secousse qu'elle cause aux ressorts délicats du wagon. Les erreurs de nivelage dans la voie se découvrent au moyen de crayons sur des feuilles de papier réglé, et les variations d'un huitième de pouce même se font sentir.

Si la voie est trop étroite ou si les rails se sont écartés, le fait est rapporté par un autre appareil. Un registre ingénieux, indiquant le temps et la distance, permet à l'observateur de déterminer la localité où se trouvent toutes les imperfections enregistrées.

Mots de la fin

— Il n'y a pas d'exemple dans les fastes de l'humanité, qu'un assassin ait perpétré son crime une pipe ou un cigare à la bouche.

Ennemis du tabac, ripostez.

BOURSE DE LYON

Du 4 Décembre 1881

Cours		Comptant		A terme	
3 1/2	100	5	10	10	10
3 3/4	100	5	10	10	10
4 1/2	100	5	10	10	10
5 0/10	100	5	10	10	10
5 1/2	100	5	10	10	10
6 1/2	100	5	10	10	10
7 1/2	100	5	10	10	10
8 1/2	100	5	10	10	10
9 1/2	100	5	10	10	10
10 1/2	100	5	10	10	10
11 1/2	100	5	10	10	10
12 1/2	100	5	10	10	10
13 1/2	100	5	10	10	10
14 1/2	100	5	10	10	10
15 1/2	100	5	10	10	10
16 1/2	100	5	10	10	10
17 1/2	100	5	10	10	10
18 1/2	100	5	10	10	10
19 1/2	100	5	10	10	10
20 1/2	100	5	10	10	10
21 1/2	100	5	10	10	10
22 1/2	100	5	10	10	10
23 1/2	100	5	10	10	10
24 1/2	100	5	10	10	10
25 1/2	100	5	10	10	10
26 1/2	100	5	10	10	10
27 1/2	100	5	10	10	10
28 1/2	100	5	10	10	10
29 1/2	100	5	10	10	10
30 1/2	100	5	10	10	10
31 1/2	100	5	10	10	10
32 1/2	100	5	10	10	10
33 1/2	100	5	10	10	10
34 1/2	100	5	10	10	10
35 1/2	100	5	10	10	10
36 1/2	100	5	10	10	10
37 1/2	100	5	10	10	10
38 1/2	100	5	10	10	10
39 1/2	100	5	10	10	10
40 1/2	100	5	10	10	10
41 1/2	100	5	10	10	10
42 1/2	100	5	10	10	10
43 1/2	100	5	10	10	10
44 1/2	100	5	10	10	10
45 1/2	100	5	10	10	10
46 1/2	100	5	10	10	10
47 1/2	100	5	10	10	10
48 1/2	100	5	10	10	10
49 1/2	100	5	10	10	10
50 1/2	100	5	10	10	10

SPECTACLES DU 2 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Les Dragons de Villars
Le Desespote de Sermet
Roller

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui relâche.

Théâtre de la Mairie (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

SUCCURSALES

A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY
Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

EAUX-BONNES.

Eau minérale naturelle contre : Rhumes, catarrhe, bronchites, etc.; employés dans les hôpitaux. — Asthme, phthisie. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS, DE COMPTES COURANTS et de Crédit industriel

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 50 millions

Siège central
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, Lyon

Agences :
A Vaise, rue de la Pyramide, n° 6.
A la Guillotière, place du Pont, n° 4.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Comptes de dépôts à vue
Comptes de dépôts à échéance
Bons à échéance
Dépôts de titres
Encaissement de coupons

EXÉCUTION SANS COMMISSION DES ORDRES DE BOURSE

Caisse de Reports

Le directeur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DEMANDE Un garçon de bureau à la Société des Laiteries du Rhône, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville.

ON DEMANDE A louer Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grégoire, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

M^{me} STÉPHANIE Prédit. par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e.

LE SOIR

QUATORZIÈME ANNÉE
Grand Journal quotidien politique et financier

30 FR. PAR AN

12 pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, 12, PARIS

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES et DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à Pentresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

CONTRE ANÉMIE, CHLOROSE, ANQUE D'APPÉTIT

Mauvaises Digestions Convalescences prolongées, faites usage de

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant des forces épuisées, soit par la maladie, soit par toutes autres causes débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale, tout en conservant ses principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la Bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de 2 bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

Dépôt général : Pharmacie BERTRAND, rue Confort, 12, LYON
Détail dans toutes les pharmacies

EAU MINÉRALE NATURELLE

Autorisation de l'Etat Médaille Exceptionnelle à l'Exposition Universelle 1878 Médaille d'Or de Nîmes 1880

VERNET

La Perle des Eaux de Table

PRÈS VALE PAR JAUJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra, Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés de public : PER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS.

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié au propriétaire au consommateur
Roussillon pur, 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., au, port et fut etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX

Succursale de Lyon
1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.

Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 10 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.

Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, 1, rue de la République.

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARECHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spangol, qui soulage instantanément les migraines et les maux de tête, les douleurs et les maux de dents, le catarrhe de la gorge, le rhume, la toux, le catarrhe de la vessie, qui coûte à l'usage, se trouve dans les bonnes pharmacies.

JE

guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Viscères les plus rebelles (de midi à 8 heures). DUMONT, méd. spécialiste, r. Rochechouart, 30 Paris — Trait. par correspondance

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

DESTINATION	DÉPARTS	MATIN				SOIR			
		OMNIBUS	EXPRESS	MIXTE	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT
PARIS	DÉPARTS	5,34	5,40	5,55	9,03	11,10	—	—	—
MARSEILLE	DÉPARTS	3,46	5,32	7,20	3,31	10,05	10,20	—	—
GENÈVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbon	8,48	11	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—